

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 04/02/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 4 février à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BOLOS, Maire.

**Présents** : M. Laurent BOLOS, Maire, M. Franck PROVENCE, M. Alain ALBAREIL, Mme Lovely ZANIN, Adjoint, Mme Marie-Thérèse CASTELLON, M. Daniel DIDI, M. Gaël DROUOT, Mme Estelle GALEAU, Mme Ruth HOWARD et M. Vincent JOUCLA, Conseillers.

**Excusée** : Mme Marie-Armelle GIORDA, pouvoir à Franck PROVENCE.

**Secrétaire de séance** : M. Franck PROVENCE.

À l'ouverture de la séance, le compte rendu du dernier Conseil Municipal, en date du 09/12/2020, a été approuvé.

**Préambule** :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la remplaçante à l'école est absente ce vendredi. Il a fallu trouver une solution en urgence. Pour faire face à cette situation regrettable, deux employées municipales, Carole Bilgin et Nadine Bouscary, ont accepté d'assurer la garde des élèves de l'institutrice.

Le maire et le Conseil Municipal remercient chaleureusement Carole et Nadine, qui assurent des missions normalement assurées par l'Éducation Nationale.

L'Éducation nationale a finalement pu trouver une alternative.

**1/ Vote du Compte Administratif 2020** :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Lovely ZANIN, Adjointe, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par M. Laurent BOLOS, Maire, par 10 voix pour (M. le Maire ne prenant pas part au vote) :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Résultats reportés	0,00	135 187,93	85 675,36	0,00	0,00	49 512,57
opérations de l'exercice	305 169,93	407 340,06	693 214,21	627 364,13	998 384,14	1 034 704,19
<b>Totaux</b>	<b>305 169,93</b>	<b>542 527,99</b>	<b>778 889,57</b>	<b>627 364,13</b>	<b>998 384,14</b>	<b>1 169 892,12</b>
résultats de clôture	0,00	237 358,06	151 525,44	0,00	0,00	171 507,96
restes à réaliser			31 645,00	63 595,00	31 645,00	63 595,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0,00</b>	<b>237 358,06</b>	<b>810 534,57</b>	<b>690 959,13</b>	<b>1 030 029,14</b>	<b>1 233 487,12</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>237 358,06</b>	<b>119 575,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 782,62</b>

2° adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par MM. PONTON, BOUILLAGUET et Mme PETIT, Receveurs.

## 2/ Affectation du résultat 2020 :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Excédent de fonctionnement 2019 reporté	135 187,93 €
Excédent de fonctionnement année 2020	102 170,13 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>237 358,06 €</b>

Ou Déficit d'investissement 2019 reporté	85 675,36 €
ou Déficit d'investissement année 2020	65 850,08 €
<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>151 525,44 €</b>

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2020 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	31 645,00 €
Recettes d'investissement reportées	63 595,00 €
<b>Solde positif</b>	<b>31 950,00 €</b>

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser) :

<b>Besoin d'autofinancement</b>	<b>119 575,44 €</b>
---------------------------------	---------------------

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)</b>	<b>119 575,44 €</b>
<b>Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)</b>	<b>117 782,62 €</b>

<b>Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)</b>	<b>151 525,44 €</b>
--	---------------------

## 3/ Opération Villages A-Venir

M. le Maire et M. PROVENCE informent le conseil que le Département a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'opération Villages A-Venir, dispositif expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs de petites communes.

### Objectifs :

Cette opération vise à appréhender de manière globale toutes les problématiques de revitalisation, à traiter plus spécifiquement les cœurs de bourg et à soutenir l'investissement local, pour :

- renforcer l'attractivité des communes en prenant en compte les attentes des populations dans les domaines du cadre de vie, du logement et de l'accès aux services ;
- préserver et guider l'évolution du patrimoine urbain et architectural ;
- accompagner la transition écologique des territoires ruraux en favorisant notamment le réinvestissement de l'existant.

Le travail vise à produire un cahier méthodologique de type plan guide regroupant à la fois le constat des différentes problématiques rencontrées par la commune, la stratégie et les actions à mettre en place à court, moyen et long terme. En s'impliquant dans la démarche, la collectivité s'engage à explorer l'ensemble des thématiques pouvant concourir à l'attractivité de son bourg : logement / habitat, patrimoine, paysage, commerces, espaces publics, services, culture, etc.

### Méthode :

Le Département mobilisera les compétences de ses services pour réaliser cette étude et jouera un rôle de mise en relation des différents partenaires (Etat, communautés de communes, PNR, etc.). De même, le CAUE du Lot se mobilisera et accompagnera de manière renforcée les collectivités qui le souhaitent.

Il est proposé de travailler en « mode projet » pour fluidifier les échanges et les prises de décision. L'atelier proposé in situ, d'une durée de 4 à 5 jours, sera la clé de voute de ce processus. Il permettra de réunir l'ensemble des acteurs, pour donner une réelle dynamique à la définition de la stratégie à l'élaboration du programme d'actions.

Le dispositif s'organise en plusieurs temps fort / différentes phases ::

- envoi du dossier de candidature par la commune
- sélection de quatre dossiers par une commission au sein du Département
- préparation : suivi de l'étude, choix du (des) référent(s), calendrier d'intervention
- diagnostic stratégique
- atelier de 4 à 5 jours sur site avec l'ensemble des acteurs
- remise du plan guide à la collectivité.
- réunion publique en présence du Département.

#### **Périmètre proposé pour la commune :**

M. le Maire et M. PROVENCE proposent au conseil de s'appuyer sur les axes du diagnostic réalisé par le CAUE en novembre 2020 en particulier sur l'amélioration des bâtiments longeant la Traverse.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le dépôt de la candidature auprès du Département pour l'opération Villages A-Venir ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 

#### **4/ Octroi de la garantie de l'Agence France Locale (AFL)**

Le Groupe AFL a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale. Institué par les dispositions de l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- l'Agence France Locale- Société Territoriale, société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux statuts et au pacte d'actionnaires, la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'AFL est conditionnée à l'octroi d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'AFL. La commune de CASTELFRANC a délibéré pour adhérer au Groupe AFL en date du 10 juillet 2019.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'AFL, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que la Garantie de la commune est octroyée aux titulaires de documents ou titres émis par l'AFL
- Autorise le Maire, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de CASTELFRANC conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie ;
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **5/ Acceptation de dons à la commune**

M. le Maire informe le conseil que Mme BEZIAT et M. Lucien COMBELLES souhaitent faire un don à la commune.

M. le Maire remercie ces administrés et propose au conseil d'accepter les dons de Mme BEZIAT et de M.

COMBELLES. Les sommes seront inscrites à l'article 7713 (libéralités reçues) en section de fonctionnement du budget communal.

**Le conseil municipal,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2242 et R 2242 ;*

*Vu le Code Général des Impôts ;*

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ACCEPTE le don à la commune de Mme BEZIAT;
- ACCEPTE le don à la commune de M. COMBELLES ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Questions Diverses :

- Point sur les crues de cette semaine :  
Intervention des pompiers sur deux assèchements chez des particuliers, mise à disposition d'une échelle de mesure des crues, mise en sécurité du bateau restant accroché sur le Lot, mise à jour prévue du Plan Communal de Sauvegarde.  
M. le Maire remercie les habitants qui se sont manifestés en mairie pour venir en aide à la commune.
- Affaires sociales :  
Mmes GALEAU et CASTELLON font le point sur les initiatives en cours :
  - Rencontre avec le Secours Populaire : recherche d'un local, actions ponctuelles
  - Plusieurs pistes d'actions à l'étude pour dynamiser le lien social (animations en extérieur).
- Commission Communale des Impôts Directs : composition arrêtée par les services des Finances publiques, prochaine réunion prévue au mois de mars.
- Commission de contrôle des élections : composition arrêtée par les services de l'Etat, prochaine réunion à prévoir avant les élections du mois de juin.
- Eglise : réparation du moteur de cloche réalisée
- Réseaux : travaux réalisés par la commune sur le pluvial, par AQUARESO sur l'assainissement
- Renonciation par le Président de la CCVLV à l'exercice de certains pouvoirs de police.
- Projet de Guinguette : encours
- Projet de commerce ambulancier : en cours
- Convention avec l'Etablissement Public Foncier : en cours
- PLUI : réunion préparatoire des communes et de la CCVLV
- Refonte du site internet de la commune : en cours
- Accord sur l'action de l'association Chats du Quercy.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE A 20H30**

À CASTELFRANC,  
Le 08/02/2021,

**Le Maire : Laurent BOLOS**

